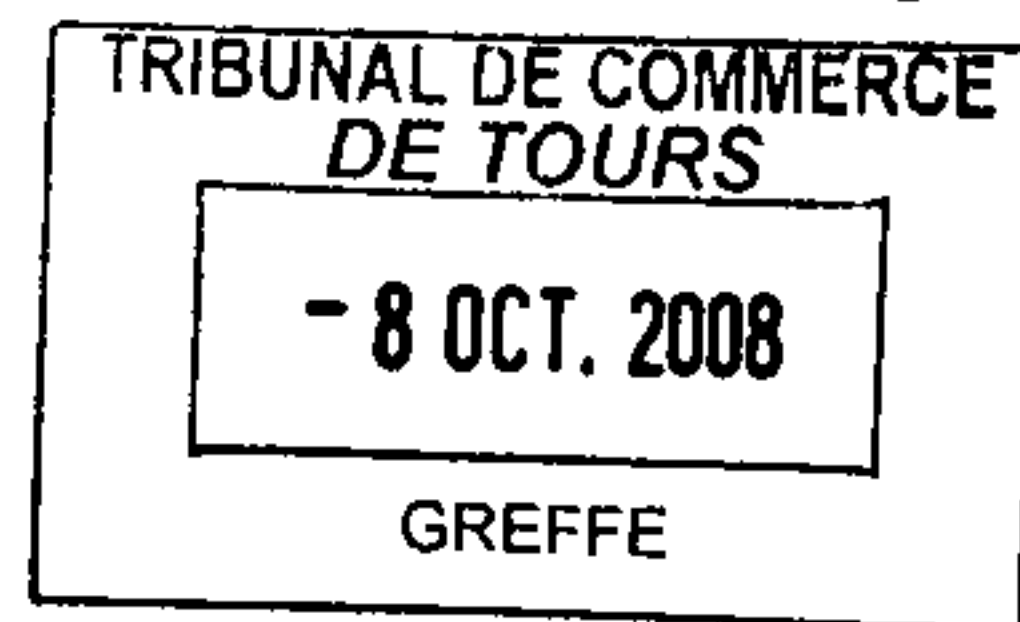




Certifié conforme
[Signature]

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 14 JUIN 2008

2008 05674

EXTRAIT DES DELIBERATIONS



[Signature]

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

La première résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 252 421 voix.

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe consolidé, à savoir le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

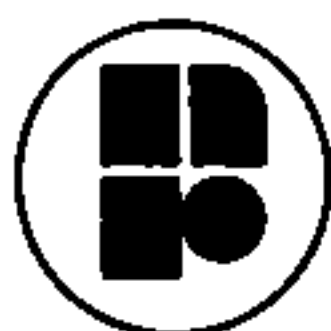
La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 252 421 voix.

3^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- prend acte de la poursuite, durant cet exercice, de conventions anciennes;
- prend acte de la signature, durant cet exercice, de conventions nouvelles.

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 252 421 voix.



4^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuvant la proposition du Directoire, décide d'affecter

- le déficit de l'exercice de 1 376 386,02 euros,

au compte du report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 252 421 voix.

5^{ème} RESOLUTION

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1978 d'indexer les jetons de présence sur la valeur du point Cadre, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe ceux-ci pour l'exercice 2008 à 51. 181 euros.

La cinquième résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 252 421 voix.

M. Jacques SAINT-CRICQ propose, pour le vote de la sixième résolution, de procéder comme suit :

"La sixième résolution que tous les actionnaires ont reçu, a été rédigée de cette façon pour une simplification du dossier et nous avons énuméré les noms des différentes personnes ou autorités qui sont présents.

La nature même de cette résolution fait qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir mais il est naturel que l'Assemblée Générale Ordinaire – qui est souveraine - ait la capacité d'ajuster ses votes en rayant certains noms s'il y a des Actionnaires qui souhaitent ne pas voter pour l'intégralité de la liste.

Je propose, pour ce vote important qui va mettre en place un Conseil de Surveillance pour les cinq années à venir, d'utiliser le bulletin de vote de couleur blanche sur lequel figure les noms de tous les candidats soumis au vote."

Mme Irène ROUESNEL procède à l'appel des noms des Actionnaires qui votent en déposant leur bulletin dans l'urne.

6^{ème} RESOLUTION

La majorité pour être élu est de 126 212 voix sur un total de 252 421 voix.

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate que les mandats de Membres du Conseil de Surveillance de

- **M. Jacques CAMUS, M. Bernard JADAUD, M. Marcel LELION, M. Didier MOINET, M. Jacques PROCHAZKA, M. Jacques SAINT-CRICQ, en qualité d'actionnaires non-salariés,**
- **M. Bernard ETEVE, Mlle Catherine GUILLON, M. Jean-Jacques JOUHANNEAU, M. Jean-Louis ONDET, en qualité de mandataires de la SCMO,**

viennent à expiration ce jour inclus, et que les candidats sont :

▪ **Actionnaires non-salariés :**

**M. Jacques CAMUS,
M. Bernard JADAUD,
M. Didier MOINET,
M. Jacques PROCHAZKA,
M. Jacques SAINT-CRICQ,
La Caisse d'Epargne Loire Centre, représentée par Mme Yolande DE LA CRUZ.**

▪ **Mandataires de la SCMO :**

**M. Jean-Jacques JOUHANNEAU,
M. Patrick MAUREY,
M. Jean-Louis ONDET,
M. Jean-Luc ROCH.**

L'Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de :

M. Jacques CAMUS	Elu avec 222 983 voix
M. Bernard JADAUD	Elu avec 243 302 voix
M. Didier MOINET	Elu avec 247 092 voix
M. Jacques PROCHAZKA	Elu avec 249 616 voix
M. Jacques SAINT-CRICQ	Elu avec 247 572 voix

en qualité d'actionnaires non salariés, et de

M. Jean-Jacques JOUHANNEAU	Elu avec 206 401 voix
M. Jean-Louis ONDET	Elu avec 234 984 voix



en qualité de mandataires de la SCMO,

pour une nouvelle période de 5 années commençant à courir le lendemain de la clôture de l'Assemblée Générale, soit à compter du 15 juin 2008 jusqu'au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,

- **La Caisse d'Epargne Loire Centre**, société anonyme coopérative à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 167 529 300 Euros, immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Orléans, sous le numéro 383 952 470 ; ayant son siège social à Orléans (45000), 7 rue d'Escures ; représentée par **Madame Yolande DE LA CRUZ**, née le 5 octobre 1942, à AZAY-SUR-CHER (37), domiciliée 1 allée du Fauvin, AZAY SUR CHER (Indre et Loire), en remplacement de **Monsieur Marcel LELION**, démissionnaire.

en qualité d'actionnaire non-salarié,

La Caisse d'Epargne Loire Centre élue avec 252 421 voix.

- **M. Patrick MAUREY**, né le 19 mai 1957, à TOURS (37), domicilié 21 rue de Bel Air, à METTRAY (37), en remplacement de **Mademoiselle Catherine GUILLON**.

M. Patrick MAUREY élu avec 226 832 voix

- **M. Jean-Luc ROCH**, né le 6 avril 1959, à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95), domicilié 43 rue André Marteau, SAINT PIERRE DES CORPS (37), en remplacement de **M. Bernard ETEVE**.

M. Jean-Luc ROCH élu avec 208 678 voix

tous deux en qualité de mandataires de la SCMO,

pour une période de 5 années commençant à courir le lendemain de la clôture de l'Assemblée Générale, soit à compter du 15 juin 2008 jusqu'au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Les dix nouveaux membres du Conseil de Surveillance sont très largement élus. Ils peuvent être félicités.



7^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La 7^{ème} résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit 252 421 voix.



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a flourish.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 14 JUIN 2008

58 B 12 2/3

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS

- 8 OCT. 2008

GREFFE

La délibération suivante a été prise à l'unanimité des membres présents ou représentés :

2008 05674

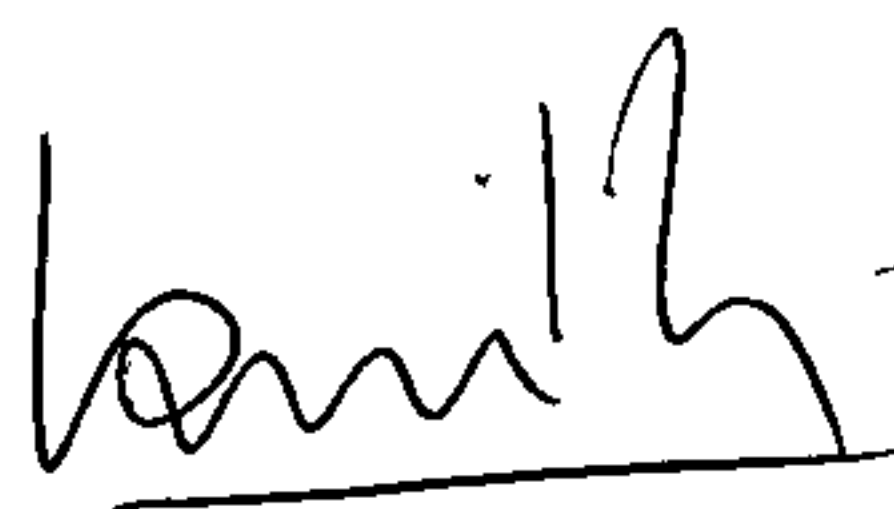
Délibération unique

----oOo----



Le Conseil de Surveillance prend acte de la candidature de Monsieur Jacques SAINT-CRICQ au poste de Président du Conseil de Surveillance. Tous les membres présents ou représentés statuant sur cette candidature votent à l'unanimité pour celle-ci.

Le Président, Monsieur Jacques SAINT-CRICQ, renouvelé dans ses fonctions, remercie les conseillers et préside ainsi à ce titre la séance du Conseil de Surveillance.



M. Jacques SAINT-CRICQ
Président du Conseil de Surveillance

CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 7 JUILLET 2008

58 0 12 3/3

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS

- 8 OCT. 2008

GREFFE

La délibération suivante a été prise à l'unanimité des membres présents ou représentés :

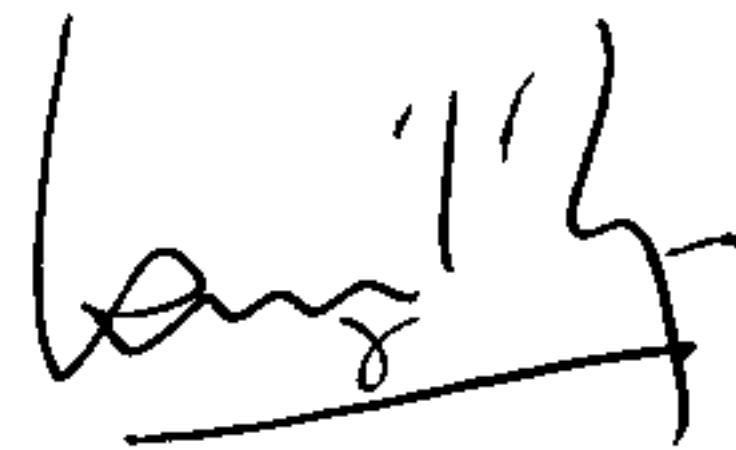
2008 05674

Délibération unique

----oOo----

Le Conseil de Surveillance prend acte de la candidature de Monsieur Michel DUTERME au poste de Vice-Président du Conseil de Surveillance. Tous les membres présents ou représentés statuant sur cette candidature votent à l'unanimité pour celle-ci.

Le Président souhaite à Monsieur Michel DUTERME une bonne prise de fonctions dans cette présente mandature et rappelle les missions dévolus à celui-ci.



M. Jacques SAINT-CRICQ
Président du Conseil de Surveillance